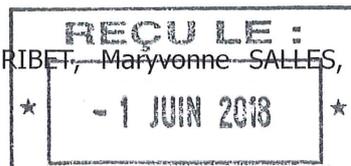


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation 23 mai 2018</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANÉ, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Maryvonne SALLES, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Jean-Pierre ZANATTA</p>	
<p><b>N° 4511</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Modification des statuts du SIAS</b></p>	<p>Monsieur Le Maire explique que par délibération du 29 mars 2018, visée par les services de la Sous-Préfecture de Muret le 12 avril 2018, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale Escaliu a délibéré sur la modification de ses statuts.</p> <p>En effet, suite à l'intégration de la Communauté de Communes Cœur de Garonne en représentation-substitution de la commune de LHERM, la catégorie juridique du SIAS a été modifiée. Désormais le SIAS Escaliu est un syndicat mixte fermé.</p> <p>Conformément à l'article L5211.20 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modifications statutaires relatives aux compétences, les organes délibérants des Communes adhérentes doivent se prononcer sur ce point.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> la modification des statuts du SIAS Escaliu telle qu'elle a été décidée par le comité syndical du 29 mars 2018.</li> <li>• <b>Approuve</b> la délibération du SIAS Escaliu en date du 29 mars 2018 relative à la modification de ses statuts</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>01 JUIN 2018</b></p> <p>Affiché le : <b>01 JUIN 2018</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 01 juin 2018</p> <p style="text-align: center;">   <b>Le Maire, Alain PACE</b> </p> <p style="text-align: center;">  </p>



A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET